

Date: 04.11.2016

**Tribune
de Genève**

Tribune de Genève
1204 Genève
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 41'213
Parution: 6x/semaine



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 20
Surface: 126'083 mm²

Histoire Urbanisme

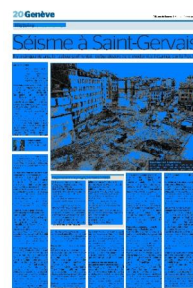
Séisme à Saint-Gervais

Il y a cinquante ans, le faubourg affrontait les bulldozers de la modernité, incarnée par la Placette



Saint-Gervais transformé

Le chantier de la Placette au début des années soixante. On distingue, au fond, la rue Paul-Bouchet, perpendiculaire à la rue Rousseau. ARCHIVES FONDATION BRAILLARD ARCHITECTES



Christian Bernet

La Placette aura 50 ans l'année prochaine. Le grand magasin, rebaptisé Manor, s'est aujourd'hui fondu dans la ville et on peine à imaginer Saint-Gervais sans lui. Pourtant, quand la presse annonce son arrivée, en 1958, c'est le tollé. L'implantation d'un tel colosse bouscule les équilibres du vieux quartier populaire. Des centaines de locataires sont expulsés en pleine crise du logement. Expulsé lui aussi, le petit commerce se voit menacé par les nouvelles habitudes de consommation. Et les bulldozers rasant sans états d'âme la maison natale de Jean-Jacques Rousseau.

Cette histoire était à raconter. Manuela Canabal s'y est attelée. Etudiante en histoire à l'Université de Genève, elle y a consacré son mémoire, rédigé en 2005. Dix ans plus tard, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève la publie. Elle a été bien inspirée. Car cet ouvrage de 180 pages ne fait pas que retracer la polémique. Il l'inscrit dans un contexte plus large. Celui d'une cité qui, au sortir de la guerre, livre son centre-ville aux affaires et repousse ses habitants



Manuela Canabal
Etudiante en histoire
à l'Université de Genève

dans la banlieue; d'une époque qui laisse les urbanistes raser les vieux quartiers; et d'une société qui découvre les délices de la consommation de masse. L'historienne nous retrace les grandes lignes de cette histoire.

Pourquoi avez-vous choisi l'histoire de la Placette pour votre mémoire?

La Placette a été réalisée par l'architecte Pierre Braillard, fils du célèbre Maurice Braillard. Leurs archives sont conservées dans la fondation qui porte leur nom. Si leurs plans et dessins ont déjà fait l'objet de nombreuses études, les archives écrites étaient inexploitées. Il y avait là une

belle occasion. Je me suis attelée à la lecture de sa correspondance pour le projet de la Placette, soit 26 mètres linéaires de classeurs, en général sur papier carbone. J'ai aussi eu la possibilité de rencontrer Pierre Braillard (*ndlr: décédé en 2009*).

La presse révèle le projet en 1958. Comment réagissent les Genevois?

L'affaire connaît un fort retentissement. En lisant la presse locale, on le perçoit très bien. Et il est intéressant de noter que chaque journal met l'accent sur un problème différent. La *Tribune de Genève* met en avant le problème des locataires qui sont expulsés alors que sévit une forte crise du logement. La *Voix ouvrière*, du Parti du travail, défend, elle, les petits commerçants qui sont aussi chassés de leurs boutiques. Enfin, le *Journal de Genève* traite surtout de la destruction de la maison natale de Rousseau.

A quoi ressemble alors Saint-Gervais?

Le faubourg, comme on l'appelle, a longtemps été un quartier populaire très dense. Il change déjà à la fin du XIXe siècle, notamment avec l'arrivée de Savoyards catholiques venus pour construire Cornavin. Puis, quand on réalise le pont du Mont-Blanc, le trafic est dévié et le quartier se replie sur lui-même, devient un village qui vit dans ses frontières. Cette déchéance progressive, son aspect délabré et la paupérisation de la population encouragent les autorités, et les promoteurs, à envisager la transformation du vieux bourg. Avant la Placette, trois gros projets se sont déjà implantés dans le quartier: l'Hôtel du Rhône (1948), Mont-Blanc Centre (1952) - que les gens appellent «la verrue de Saint-Gervais» - et les Terreaux-du-Temple (1953). Ces trois bâtiments sont réalisés par Marc-Joseph Saughey, un architecte proche des milieux d'affaires, comme l'est Pierre Braillard.

Une société plutôt mystérieuse mène le projet.

Effectivement. Il s'agit de Prima SA. Elle est représentée par son architecte et par son avocat, Charles-Edouard Muller. Longtemps, on ne sait pas grand-chose

sur elle, si ce n'est qu'elle est d'origine alémanique, ce qui alimente la controverse. Ce n'est qu'à l'inauguration, en 1967, que les propriétaires, les familles Maus et Nordmann, s'affichent publiquement. A ce moment, la polémique s'est calmée. Les propriétaires sont restés longtemps discrets puisqu'ils ont acheté des parcelles dans le quartier à partir de 1945.

Quel est l'impact pour les locataires?

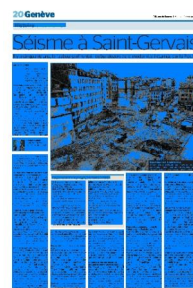
Le projet nécessite la destruction de onze immeubles. Plus d'une centaine de locataires sont expulsés. Or, Genève connaît une grave crise du logement, plus forte qu'aujourd'hui. Certes, on construit beaucoup dans la périphérie; c'est l'époque des cités satellites. Mais ces logements sont plus chers que dans les vieux quartiers. Et tous n'ont pas envie d'habiter en banlieue. A l'époque, pourtant, on vide le centre-ville de ses habitants pour le laisser aux affaires et au commerce. C'est clairement une volonté du pouvoir politique, confirmée par ses plans directeurs.

On utilise parfois des méthodes expéditives pour chasser les habitants.

En effet. Quand un logement est libéré, il est détruit. J'ai même trouvé un courrier dans lequel les propriétaires demandent à l'architecte de casser les fenêtres et les portes palières pour accélérer le mouvement. L'architecte s'y refuse car il craint d'être sanctionné par l'Etat. Les toilettes d'une commerçante, Mme Rossi, sont même détruites, ce qui fait grand bruit et oblige le Conseil d'Etat à intervenir.

Durcit-on les lois contre ces abus?

On essaie. Des députés déposent des projets de loi. Mais ils font l'objet de manœuvres dilatoires pour être retardés. Le projet de loi est traité huit ans plus tard. Il est d'ailleurs combattu par le rapporteur de la commission, qui n'est autre que le frère de l'architecte. Il y a clairement collusion entre le monde politique et les milieux concernés. Entretemps, le Conseil d'Etat a tout de même pris des mesures. Un propriétaire ne peut plus se prévaloir de son «besoin» pour expulser des locataires et démolir, sauf si le bâtiment est dans un tel état de



Tribune de Genève
1204 Genève
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebdom.
Tirage: 41'213
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 20
Surface: 126'083 mm²

vétusté qu'on ne peut plus y habiter. Cette disposition encouragera des propriétaires à ne plus entretenir leur bien. La Placette n'a pas le monopole de ces excès, mais elle a sans doute cristallisé cette problématique.

Pourquoi les commerçants sont-ils défendus par le Parti du travail?

C'est en effet étonnant, au regard de l'histoire. Les grands magasins arrivent en Suisse au début du XXe siècle. D'abord sans problème. Puis le crash de 1929 plonge les petits commerçants dans la crise. Avec l'appui de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et de l'extrême droite, ils demandent l'interdiction de l'ouverture de nouveaux grands magasins. Et ils l'obtiennent! Le Conseil fédéral impose cet interdit par décret, malgré son caractère anticonstitutionnel. Il ne le fait pas par conviction, mais par gain de paix politique. Car à l'époque, pour certains partis, le grand magasin représente le grand capital et les juifs. C'est d'ailleurs peut-être pour cette raison que les propriétaires de la Placette sont restés si discrets au départ. Après la guerre, cette animosité disparaît. Les gens ont envie de consommer et sont séduits par les avantages des grandes enseignes. Les expulsions dont est victime en général le petit commerce incitent toutefois Genève, ainsi que Vaud, à demander à Berne de légiférer. Sans succès.

Comment Genève a pu laisser détruire la maison de Rousseau?

Les premiers articles n'ont suscité aucune réaction. Puis la Vieille-Genève et les mi-

lieux académiques se mobilisent. Il y aura des pétitions, des expertises et des contre-expertises. Finalement, on décide de conserver les fenêtres de la maison et on trouve un compromis avec la fresque de Hans Erni.

Quel a été le rôle des autorités politiques dans cette affaire?

Leur attitude est pour le moins déroutante. La Ville octroie très facilement un droit de superficie sur la place De-Grenus pour l'accès au parking. Elle pense avoir fait une bonne affaire car les voitures et les camions de livraison sont enterrés. Le Canton, lui, prend des positions étonnantes. Il accorde l'autorisation de démolir la maison de Rousseau deux jours après le début de la polémique. En fait, il n'a pas envie de s'opposer. C'est une époque euphorique pour Genève. Il y a de l'argent et on veut promouvoir l'économie. On n'a pas envie de s'opposer à la modernité, malgré ses effets collatéraux.

D'ailleurs, les Genevois finissent par se ruiner dans le nouveau magasin...

Oui, après quatre années de chantier, les gens sont contents du retour au calme et ont oublié les polémiques. Ils se réjouissent aussi de cet antre de la consommation qui se dit bon marché et de qualité. Et les petits commerces voisins sentent qu'ils peuvent aussi tirer leur épingle du jeu grâce à l'attractivité de la Placette.

A lire «La Placette de Pierre Braillard», Manuela Canabal, Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Disponible à la Librairie Droz ou aux Archives d'Etat, 25 francs.



Tribune de Genève
1204 Genève
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 41'213
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 20
Surface: 126'083 mm²

La genèse d'un projet, de 1945 à 1967

1945 Les propriétaires de la future Placette commencent à acquérir des parcelles à Saint-Gervais.

1958 Le 7 février, Prima SA, la société des propriétaires, dépose une demande préalable pour la construction d'un grand magasin.

1958 En juillet, les premiers articles paraissent dans la presse pour annoncer le projet.

1958 Le 12 septembre, la requête en autorisation définitive est déposée.

1958 Le 21 décembre, quinze personnalités signent une pétition pour demander le classement de la maison de Rousseau.

1958 Le 23 décembre, l'Etat accorde l'autorisation de construire ainsi que celle de démolir les anciens immeubles, y compris la maison de Rousseau.

1959 Le 6 mars, le Grand Conseil demande que la façade de la maison de Rousseau soit conservée.

1959 A la mi-mars, la maison de Rousseau est démolie, avec sa façade.

1961 Des accords sont signés entre Prima SA et les derniers locataires.

1962 Début du gros œuvre.

1962 En octobre, le Grand Conseil adopte une loi visant à limiter les démolitions de bâtiments encore aptes à être habités.

1966 Départ du dernier locataire, à la rue de Cornavin (dans les immeubles qui ne seront pas démolis).

1967 Le 12 septembre, ouverture officielle, ponctuée par deux jours de célébrations.

C.B.